

Qu'est-ce que le "Prix de la France moche", décerné par l'association Paysages de France ?

Cette année encore a été remis le "Prix de la France moche", une récompense peu flatteuse décernée par l'association **Paysages de France** pour dénoncer l'excès de publicité dans les villes.



En 2020, la ville de Saint-Germain-du-Puy (Cher) avait remporté le "prix spécial pour l'ensemble de son œuvre". (Crédit : Paysages de France)

apprécier cette reconnaissance de leur action sans faille pour la sauvegarde et l'amélioration des paysages !"

Cette année, parmi les villes les plus moches de France, ou du moins les plus polluées visuellement, on retrouve **Le Havre** (Seine-Maritime), **Migné-Auxances** (Vienne), **Montalieu-Vercieu** (Isère) et **Dambach-la-Ville** (Bas-Rhin) qui sont les 4 villes primées. Publicité sans modération, mise en valeur du patrimoine, campagne publicitaire, tombé dans le panneau... telles sont les catégories relevées par l'association qui ne manque une nouvelle fois pas d'humour. L'année dernière, les lauréats du concours avaient été Alès (Gard), Aubenas (Ardèche), Saint-Germain-du-Puy (Cher) et Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

Pour désigner les grands gagnants de cette élection, Paysages de France se base sur des photos envoyées par ses adhérents. Si l'association ne manque pas d'ironiser lors des remises de prix, elle dénonce avant tout l'invasion publicitaire et ne manque pas d'interpeller les élus de France afin que ces derniers modifient le règlement local de publicité pour combattre cette pollution visuelle.

C'est une récompense dont toutes les villes se passeraient bien : "le Prix de la France moche". Comme son nom l'indique, il s'agit d'une récompense très peu flatteuse pour les villes qui la remportent. C'est l'association Paysages de France qui la décerne chaque année pour dénoncer l'excès de publicité dans les villes et pousse ces dernières à revoir leur politique publicitaire. Non sans humour, l'association indique : "Gageons que ces communes, bien que non-candidates, sauront

